

Communiqué de presse

Le 20 janvier 2022

Les modalités d'accès aux recycleries du SYVADEC changent à partir du 1^{er} mars 2022

Les recycleries du SYVADEC sont un service public gratuit réservé aux particuliers et financé par leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est pourquoi l'utilisation par les professionnels est réglementée, et évolue à compter du 1^{er} mars 2022. A partir de cette date, les professionnels seront refusés dans certaines recycleries du SYVADEC lorsqu'il existe des déchetteries privées à proximité pour les accueillir. Dans les recycleries qui continueront à les accueillir, ils devront s'acquitter d'un tarif d'accès qui a été réévalué afin de couvrir le coût réel de traitement de leurs déchets. L'objectif est de pas pénaliser les particuliers en faisant porter sur leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères le coût d'un service rendu aux professionnels, qui facturent cette prestation à leurs clients.

> Accès avec un véhicule de tourisme, un 4x4 ou une petite remorque (< 2,5 m)

Si vous utilisez un véhicule de tourisme, un 4x4 ou une petite remorque (< 2,5 m), l'accès restera gratuit et illimité pour tous les types de déchets. Il ne sera pas nécessaire de disposer d'un badge d'accès, et vous pourrez accéder gratuitement à toutes les recycleries du SYVADEC.

> Pour les pick-up, véhicules utilitaires ou grandes remorques (> 2,5 m)

Si vous utilisez un pick-up, un véhicule utilitaire ou une grande remorque (> 2,5 m), l'accès est réglementé : vous devrez présenter un badge recyclerie, à commander sur syvadec.fr en joignant à votre demande un scan de la carte grise de votre véhicule, ou s'il s'agit d'un véhicule de location la carte grise et le contrat de location.

✓ Si vous êtes un particulier :

Tous vos apports de meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux et cartons seront gratuits et illimités sur présentation de votre badge recyclerie. Vous pourrez apporter ce type de déchets dans toutes les recycleries du SYVADEC.

Pour les autres types de déchets (végétaux, bois, tout-venant, gravats...), vous bénéficierez de 10 crédits offerts par an. Une fois ces 10 crédits annuels utilisés, l'usage sera considéré comme professionnel : au-delà du 1^{er} mars, vous pourrez acheter des crédits pour accéder aux recycleries qui continuent à accepter les professionnels, facturés aux mêmes tarifs que les professionnels (voir ci-dessous), ou vous rendre dans une déchetterie privée de votre territoire (liste à consulter sur notre site internet syvadec.fr). Vous ne pourrez plus accéder aux recycleries qui n'acceptent plus les professionnels. Vous pourrez demander une dérogation à titre exceptionnel dans certains cas : rénovation d'une habitation par des particuliers, dépôt effectué par une structure associative...

✓ Si vous êtes un professionnel :

Tous vos apports de meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux et cartons seront gratuits et illimités sur présentation de votre badge recyclerie. Vous pourrez apporter ce type de déchets dans toutes les recycleries du SYVADEC.



Pour les autres types de déchets (végétaux, bois, tout-venant...) :

- Dans les recycleries qui n'accepteront plus les professionnels à partir du 1^{er} mars : Ajaccio Stiletto, Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio, vous ne pourrez plus déposer ce type de déchets et devrez les apporter aux déchetteries professionnelles de votre territoire.
- Dans les autres recycleries qui continuent à accepter les professionnels : le dépôt de ce type de déchets sera payant dès le premier passage. Le tarif d'accès a été réévalué pour couvrir le coût réel de traitement. Le prix est fonction du type de véhicule que vous utilisez :

Type de véhicule	Nombre de crédits	Tarifs
Pick-up, fourgonnette, grande remorque	1	50 €
Fourgon, camion plateau	4	200 €
Camion fermé	5	250 €
Gratuit : meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux, cartons		

Les usagers qui ont déjà un compte d'accès aux recycleries pourront demander le remboursement du solde de crédits de leur compte au 1^{er} mars ou le convertir au nouveau tarif pour l'utiliser dans une recyclerie du SYVADEC qui continuera à accepter les professionnels.

Contact presse :

Lorice Lautour – Chargée de communication / Tél. 07 76 58 95 80

Courriel : lorice.lautour@syvadec.fr

Service communication | Modification des modalités d'accès aux recycleries | 20 janvier 2022

